



# Préserver la qualité de l'eau des captages d'eau potable : le programme Re-Sources

Programme  
Re-Sources  
Agir pour l'eau potable  
en Poitou-Charentes

Conseil Régional de Poitou-Charentes

POITOU-CHARENTES

## OBJECTIF GÉNÉRAL :

Préserver la qualité de l'eau sur les zones de captage d'eau potable

## OBJECTIF SPÉCIFIQUE :

Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles dans les eaux superficielles et souterraines

## ACTIONS PRINCIPALES :

1. Mobilisation et concertation des acteurs territoriaux
2. États des lieux et diagnostics
3. Mise en œuvre de Plans d'Actions Territoriaux (PAT)
4. Formation et accompagnement (agriculteurs, collectivités, particuliers)
5. Animation, coordination régionale

DURÉE DU PROJET : 2007-2013

## CONTACTS :

**Programme régional : Conseil Régional de Poitou-Charentes** : Julien Montepini, coordinateur de la cellule régionale du programme Re-Sources

✉ j.montepini@cr-poitou-charentes.fr

🌐 www.eau-poitou-charentes.org

**Programme local : SHEP<sup>1</sup> de Charente** : Aude Patry, animatrice du programme Re-Sources

✉ shep16patry@hotmail.fr

1. Syndicat d'Harmonisation en Eau Potable

## Un programme régional...

### UN USAGE EAU POTABLE MENACÉ... ET DES ACTEURS LOCAUX QUI S'ORGANISENT

Au cours des années 1980 et jusqu'à la fin des années 90, les concentrations en nitrates étaient en constante augmentation dans les eaux superficielles et souterraines de Poitou-Charentes. La Région Poitou-Charentes lance alors, en 1999, le programme Re-Sources. Ce programme vise à **limiter les pollutions ponctuelles et diffuses** sur les bassins d'alimentation des captages, afin de **sauvegarder l'usage prioritaire d'alimentation en eau potable**, menacé par la dégradation constante de la qualité des eaux.



Paysage agricole de Charente - crédit photo Aude Patry SHEP 16 ©

Pour ce faire, la région Poitou-Charentes a souhaité rassembler, au travers de **partenariats**, les acteurs locaux et régionaux, et collectivement impulser une **démarche de changements de pratiques**. Sur la période 2007-2013, la région a ainsi signé une convention cadre avec l'Etat, les agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, et les départements de la Charente et des Deux-Sèvres. La création d'une cellule de coordination régionale a parallèlement permis d'établir un lien avec les porteurs de projet locaux, au premier rang desquels les collectivités locales, qui ont à charge l'alimentation en eau potable.

Actuellement, **21 collectivités** distributrices d'eau potable portent des programmes Re-Sources sur 23 bassins d'alimentation de captages, tous prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement.

## LA DÉMARCHE RE-SOURCES

La démarche Re-Sources se découpe en trois phases :

- le recrutement d'un **animateur de bassin** par la collectivité distributrice d'eau potable, dont le rôle est de garantir la concertation avec tous les usagers de l'eau,
- un état des lieux du territoire et un **diagnostic du bassin** (pratiques à risques, zones sensibles),
- la proposition d'un **plan d'actions** favorisant et accompagnant les changements de pratiques, en priorité sur les zones sensibles.

Les acteurs ciblés à travers le plan d'actions sont les exploitants agricoles, les collectivités locales et les particuliers. Tous devront faire évoluer leurs pratiques afin de limiter les pollutions qui menacent la ressource en eau.

## LES CAPTAGES GRENELLE DU BASSIN ADOUR-GARONNE

- 6000 captages sur le bassin Adour-Garonne
- 2000 en ZPF (Zone à Protéger pour le Futur)
- 66 captages « stratégiques » dont **57 prioritaires au titre du « Grenelle »** (35 en Poitou-Charentes) selon 3 critères :
  - ressource très dégradée
  - ressource considérée comme stratégique localement
  - nombre d'usagers desservis

Pour favoriser les **changements de pratiques agricoles**, un diagnostic individuel d'exploitation est réalisé : il permet d'identifier les risques de pollution des pratiques culturales pour chaque parcelle. Il est suivi de préconisations techniques, économiquement viables pour l'exploitation. Des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (**MAET**) sont par ailleurs proposées aux agriculteurs, pour accompagner financièrement les modifications de pratiques. Enfin, des journées de **démonstrations**, des **formations techniques** et des groupes de travail sont organisés. Ils permettent de renforcer la dynamique locale et de toucher un large public d'agriculteurs. Afin de cadrer l'ensemble de ces actions de terrain, des **partenariats** sont signés

### MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISÉES (MAET) : COMMENT ÇA MARCHE ?

- Mises en place sur des **bassins versants prioritaires** au titre de la DCE
- En contrepartie d'une **rémunération annuelle** par hectare engagé
- Engagement sur **5 ans**
- Respect de la **conditionnalité**

avec les Organismes Professionnels Agricoles, dont la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles et le Négoce Agricole Centre Atlantique.

Pour les **collectivités**, la réduction de l'utilisation de pesticides, la **gestion différenciée**<sup>1</sup> des espaces verts communaux et la valorisation de la charte régionale Terre-Saine, sont encouragées. Afin de préserver la ressource en eau, des zones de périmètres

« sensibles » ont été délimitées. **L'acquisition foncière** de ces zones permet alors aux collectivités d'y implanter des boisements ou des exploitations extensives.

Concernant les **particuliers**, une **sensibilisation** au jardinage naturel est entreprise et un suivi des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) avec mise aux normes des installations individuelles, réalisé.

## ... pour des programmes locaux

### L'EXEMPLE DU BASSIN DE LA FOSSE TIDET

L'exploitation de la source de la Fosse Tidet est sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) du Cognaçais. A l'origine de bonne qualité, les eaux du captage ont vu leur concentration en nitrates augmenter régulièrement depuis les années 1980, pour se stabiliser aujourd'hui juste au-dessous de la valeur limite réglementaire de 50 mg/L. Il arrive toutefois ponctuellement que les normes soient dépassées.

Le bassin d'alimentation de la Fosse Tidet couvre 3300 hectares et s'étend sur les deux départements de la Charente et de la Charente-Maritime. Sur ce territoire, l'activité économique est principalement agricole. Deux zones particulièrement vulnérables aux nitrates sont recensées comme **zones d'action prioritaire**. Le SIVOM du Cognaçais envisage d'y implanter une unité de traitement des nitrates. En plus de cette action curative, le SIVOM a souhaité mettre en place des **actions préventives** de protection de la ressource en eau et est devenu, en 2004, site pilote du programme Re-Sources.

De 2005 à 2006, un diagnostic de territoire a permis de dé-

terminer les causes de vulnérabilité de la nappe alimentant la source, ainsi que les différentes pressions exercées sur le territoire. Fin 2008, un **Plan d'Action Territorial (PAT)** a été lancé sur quatre ans avec les partenaires et acteurs locaux. Les premières actions ont débuté en 2009.

### ZOOM SUR LE PROGRAMME D'ACTIONS AGRICOLES

Le programme d'actions agricoles du PAT s'articule autour de **diagnostics individuels d'exploitation** réalisés chez les agriculteurs, qui permettent d'identifier les pratiques agricoles à risques, à la fois pour les pollutions ponctuelles et diffuses, et de proposer des améliorations à mettre en place à l'échelle individuelle et/ou collective.

Des **formations** et **démonstrations** sont organisées pour aider les agriculteurs à piloter, de manière plus fine, la fertilisation et le traitement de leurs parcelles :

- Formation, en partenariat avec le **CIVAM**<sup>2</sup>, sur le fonctionnement du sol, pour aider l'agriculteur à reconsidérer la place du sol dans son approche,
- Formation (CIVAM) sur la maîtrise des adventices et la prévention agronomique,
- Formation sur la **gestion des effluents** sanitaires,
- Démonstration de matériel **d'entretien mécanique** de la vigne, afin de promouvoir des alternatives au désherbage chimique. Organisée fin juin 2010, elle a réuni près de 300 viticulteurs, preuve du regain d'intérêt pour ces techniques,
- Autres sites de démonstration de cultures intermédiaires piège à nitrates, afin de sensibiliser les agriculteurs à la **couverture des sols** en hiver.

### LES MAET DU BASSIN DE LA FOSSE TIDET

- Limiter la fertilisation et réduire les herbicides en **Grandes Cultures**
- Diminuer l'utilisation d'herbicides sur **vignes**
- Conserver et restaurer les **zones en herbe**
- Conserver les **haies**
- Conversion en **agriculture biologique**
- Maintien de l'**agriculture biologique**



Formation agricole - crédit photo Aude Patry SHEP 16 ©

Pour encourager et accélérer le **développement de l'Agriculture Biologique**, un partenariat a été signé avec Agrobio Poitou-Charentes portant sur ces actions :

- transferts de techniques bio,
- diagnostics et simulation de conversion bio,
- réunions d'informations sur les filières bio.

Enfin, les changements de pratiques agricoles identifiés lors des diagnostics comme faisables techniquement et économiquement, et présentant un intérêt pour la reconquête de la qualité de l'eau, sont proposés à la contractualisation grâce aux MAET. A ce jour, 40% des surfaces diagnostiquées sont engagées dans des MAET, couvrant 20% du bassin d'alimentation de captages (objectif poursuivi : 30%).

1. Gestion écologique des espaces verts (limitation des intrants, arrosage raisonné, essences adaptées...)

2. Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural